Règlement du jeu concours

**ARTICLE 1  Dénomination**

La société anonyme Foyer Assurances S.A., établie et ayant son siège social à 12, rue Léon Laval, L-3372 LEUDELANGE, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B34237, représentée par son conseil d’administration actuellement en fonction, organise un jeu concours intitulé « **MOOV »**.

**ARTICLE 2  Durée**

Le jeu concours gratuit sera ouvert dès le 08 mai 2025 et se terminera le 31 mai 2025. Le tirage au sort aura lieu le vendredi 06 juin 2025 sous la surveillance de M. Geoffrey GALLE, Huissier de justice associé à Luxembourg.

Foyer Assurances S.A. se réserve le droit d’étendre la durée ainsi prévue sans que celle-ci ne puisse aller au-delà de la date fixée pour le tirage au sort.

**ARTICLE 3  Participation et déroulement du jeu**

Le jeu concours s’adresse à toute personne qui, durant la période prévue à l’article 2, aura de manière cumulative :

1. acheté un véhicule d’occasion (véhicule ayant eu un premier propriétaire auparavant) dans l’un de nos 19 garages participants listés ci-après :

**MERBAG S.A. - DIEKIRCH**

* MERBAG, 17 Rue de l'Industrie, 9250 Diekirch

**MERBAG S.A. - ESCH**

* MERBAG, 190 Rue de Belvaux, 4026 Esch-sur-Alzette

**MERBAG S.A. - CENTRE**

* MERBAG, 45 rue de Bouillon, L-1248 Luxembourg

**CAR AVENUE LEUDELANGE**

* CAR AVENUE, 4 Rue Nicolas Brosius, L-3372 Leudelange

**CAR AVENUE ALZINGEN**

* CAR AVENUE, 535 Route de Thionville, L-5887 Alzingen

**CAR AVENUE FOETZ**

* CAR AVENUE, 1 rue de l'industrie, 3985 Foetz

**CAR AVENUE BERTRANGE**

* CAR AVENUE, 6 rue des Mérovingiens, ZAI Bourmicht, L-8070 Bertrange

**CAR AVENUE SCHIFFLANGE**

* CAR AVENUE, 200 rue du Brill, Luxembourg - 3844 Schifflange

**CAR AVENUE DIEKIRCH**

* CAR AVENUE, 6 rue Fridhaff, Luxembourg - 9379 Diekirch

**AUTOPOLIS BERTRANGE**

* AUTOPOLIS, Zone d'Activité Bourmicht, L-8070 Bertrange

**AUTOPOLIS NIEDERKORN**

* AUTOPOLIS, 173 Route de Bascharage, LU-4513 Niederkorn

**RENAULT AUTOSPHERE ESCH BELVAL**

* AUTOSPHERE RENAULT, 136 Rue de Belval, 4024 Esch-Belval, Esch-sur-Alzette

**RENAULT AUTOSPHERE DIEKIRCH**

* AUTOSPHERE RENAULT, 13 Rue Fridhaff, LA ZANO, L-9379 Diekirch

**RENAULT AUTOSPHERE CAPELLEN**

* AUTOSPHERE RENAULT, 1b Rte d'Arlon, 8310 Capellen, Mamer

**RENAULT AUTOSPHERE DUDELANGE**

* AUTOSPHERE RENAULT, 240 Rte de Luxembourg, 3515 Dudelange

**BILIA LUX**

* BILIA, 7 Rue Christophe Plantin, 2339 Gasperich, Luxembourg

**GARAGE MARTIN BIVER**

* BIVER, 32 RTE. D'ERPELDANGE, L-9518 WEIDINGEN

**GARAGE A. PAULY-LOSCH**

* PAULY LOSCH, 12 Rte d'Arlon, 8008 Strassen

**R&C BOEWER**

* R&C BOEWER, 55 Haaptstrooss, 9835 Houschterdéckt, Parc Housen

**Et**

1. effectué une demande [de devis pour l’assurance moov](https://www.moov.lu/fr) via le tarificateur auto sur [moov.lu](https://www.moov.lu/fr/)

**Et**

1. se sera inscrit à notre jeu concours via la [page dédiée](https://www.foyer.lu/fr/action-marketing/concours/moov/).

Ces conditions cumulatives remplies, l’acheteur d’un véhicule d’occasion dans l’un de nos garages participants, sera automatiquement inscrit sur la liste des personnes participantes au jeu concours.

De plus, cette participation est nominative, unipersonnelle et limitée aux personnes âgées de minimum 18 ans.

L’accès au jeu est interdit aux collaborateurs et intermédiaires d’assurances des sociétés du Groupe Foyer ainsi que des membres de leur famille en ligne directe.

Une seule participation par joueur sera prise en compte sur la période de jeu. La participation à ce concours implique l’acceptation sans réserve du présent règlement et le respect des lois et règlements en vigueur sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

**ARTICLE 4  Modification**

Foyer Assurances S.A. se réserve la possibilité à tout moment et sans préavis, de prolonger, suspendre, annuler ou d’interrompre le jeu concours repris à l’article 1.

La responsabilité de Foyer Assurances S.A. ne pourrait être engagée sur ce fait par le participant ou toute autre personne.

**ARTICLE 5 Principe du Jeu**

Le présent jeu concours est proposé de façon ponctuelle et vise à faire bénéficier à **un gagnant,** tiré au sort, le remboursement de l’achat de son véhicule d’occasion acheté dans l’un de nos 19 garages participants (voir la liste dans l’article 3) entre le 08 mai et le 31 mai 2025.

Le gagnant sera donc remboursé sur son compte bancaire à hauteur du prix d’achat de son véhicule d’occasion, dans la limite d’un montant maximum de **35.000 euros.**

Les éléments à fournir pour le remboursement sont : une copie du devis d’assurance, la facture d’achat du véhicule (datant de la période entre le 08 mai et le 31 mai 2025) au nom du gagnant, la preuve d’achat au nom du gagnant également (extrait de compte) et un RIB au nom du gagnant.

Le futur gagnant reconnait expressément et accepte que Foyer Assurances S.A. puisse publier son nom afin de faire la promotion du résultat du jeu concours sur son site internet ainsi que sur les réseaux sociaux pour lesquels Foyer Assurances S.A. dispose d’un compte ou d’une page officielle.

**ARTICLE 6  Attribution du lot**

Le gagnant sera sélectionné par tirage au sort et sera averti par Foyer Assurances S.A. du gain par e-mail. L’adresse e-mail utilisée sera celle fournie par le candidat lors de son inscription au jeu concours sur la page dédiée**.** Celle-ci devra être toujours valide afin que le gagnant puisse utilement être informé. Si le gagnant ne se manifeste pas endéans les cinq jours ouvrables après l’avis du gain pour confirmer son souhait d’en disposer, un second tirage au sort déterminera un nouveau gagnant.

Dès notification du gain, le gagnant aura jusqu’au 27 juin 2025 pour faire parvenir à Foyer Assurances S.A. à l’adresse email suivante : marketing-communication@foyer.lu les documents dessous listés :

* Une copie du devis d’assurance auto, effectué via le tarificateur auto sur [moov.lu](https://www.moov.lu/fr/), au nom du gagnant.
* La facture d’achat du véhicule datant de la période entre le 08 mai et le 31 mai 2025 dans l’un de nos 19 garages participants au nom du gagnant.
* La preuve d’achat au nom du gagnant (extrait de compte).
* Les coordonnées IBAN et BIC complètes du compte bancaire sur lequel le gagnant souhaite que Foyer Assurances S.A. verse le gain. Le titulaire du compte bancaire doit être la même personne que celle qui a été tirée au sort et a acheté le véhicule d’occasion.

A défaut d’adresse e-mail valide, d’informations complètes endéans le délai prévu ou dans le cas où certaines conditions ferraient défaut, Foyer Assurances S.A. se réserve le droit de refuser son gain au gagnant en motivant sa décision.

Foyer Assurances S.A. s'engage à ne pas vendre, échanger ou communiquer à des tiers, autres que les sociétés du Groupe Foyer, les données personnelles des participants.

**ARTICLE 7  Lot**

**Un gagnant** bénéficiera du remboursement du prix d’achat de son véhicule d’occasion acquis auprès de l’un de nos 19 garages participants entre le 08 mai et le 31 mai 2025, étant entendu que le montant du remboursement ne pourra excéder 35.000 euros.

Le gain remis ne peut donner lieu à aucune contestation d’aucune sorte, ni à la remise de sa contrevaleur sous aucune autre forme que ce soit, ni à son remplacement ou échange pour quelque raison que ce soit.

**ARTICLE 8  Promotion**

Foyer Assurances S.A. se réserve la possibilité de publier le nom et la photographie des gagnants à des fins publicitaires ou de relations publiques, sans rémunération autre que celle du lot gagné. Tout gagnant qui s'oppose à l'utilisation de son nom et de sa photo à des fins publicitaires ou de relations publiques, doit informer Foyer Assurances S.A. au moyen d'un simple courrier ou e-mail envoyé à celle-ci dans les 15 jours de la proclamation des résultats.

**ARTICLE 9 Communication**

Sauf s’il en était prévu autrement dans le présent règlement, toute communication relative au présent jeu concours doit être envoyée par email à l’adresse suivante : marketing-communication@foyer.lu

**ARTICLE 10 Protections des données à caractère personnel**

Les participants autorisent Foyer Assurances S.A. et les autres sociétés du Groupe Foyer à enregistrer, stocker et traiter informatiquement les données recueillies lors de la participation au tirage au sort conformément au Règlement (UE) 2016/679 et à la loi du 1er août 2018 portant organisation de la Commission nationale pour la protection des données et mise en œuvre du règlement (UE) 2016/679. Les données ainsi communiquées par les participants sont strictement confidentielles et à l’usage exclusif du Groupe Foyer.

Les données seront conservées pendant toute la durée du présent jeu concours et dans un délai maximum de 6 mois à l’issue de la remise du lot au gagnant, étant entendu que la publication sur un réseau social, quel qu’il soit, ne sera pas supprimée à l’issue de ces 6 mois (et demeurera publiée de manière publique) sauf demande expresse de suppression de la part du gagnant.

Tout Participant dispose par ailleurs des droits d'accès, de rectification, de limitation et d'effacement des données le concernant en contactant directement l'adresse mail suivante : contact@foyer.lu ou par courrier à l'adresse mentionnée à l’Article 1. Il est précisé à ce titre que toute demande de suppression de ces données par quelque moyen que ce soit pendant la durée du jeu concours pourra entraîner l'annulation de l'inscription au jeu concours.

**ARTICLE 11 Compétence judiciaire et droit applicable**

Les relations entre Foyer Assurances S.A. et les participants au présent jeu concours sont soumises au droit luxembourgeois.

Les tribunaux de Luxembourg seront les seuls compétents pour toute contestation relative au jeu concours proposé, Foyer Assurances S.A. pouvant cependant porter le litige devant toute autre juridiction qui, à défaut de l’élection de juridiction qui précède, aurait normalement compétence à l’égard du participant.

**ARTICLE 12 Dépôt de règlement**

Un exemplaire de ce règlement est déposé au sein de l’étude de l’huissier de justice Geoffrey Gallé de Luxembourg et consultable sur le site : huissiers.lu et peut également être obtenu gratuitement sur simple demande, pendant toute la durée du jeu, par courrier adressé à Foyer Assurances dont le siège social est situé au 12, rue Léon Laval L-3372 Leudelange ou par email à l’adresse suivante : marketing-communication@foyer.lu

.